

## Communiqué

### Vers un domaine public arborisé, apaisé et rendu à la population

**Le domaine public se transforme pour répondre aux défis majeurs d'adaptation aux changements climatiques, de mutation de la mobilité et de requalification des espaces publics. La mobilité active progressant, une partie significative de l'espace est localement réaffectée à ces modes de déplacement, aux terrasses et activités de pied d'immeubles et à la végétation. Cette dernière reprend de l'importance avec des plantations généreuses d'arbres, de plantes vivaces et un sol pouvant à nouveau recevoir pluie et racines. Les politiques publiques de végétalisation et de requalification se combinent au profit des habitantes et habitants.**

Dans son Objectif Canopée, la Municipalité s'est fixée de passer de 20% à 30% de canopée à l'horizon 2040, via plusieurs politiques de préservation et d'augmentation du patrimoine arboré. Ramené au domaine public, cet objectif prévoit de doubler la présence d'arbres sur les rues et avenues, là où leur ombre déploie le maximum d'effets.

#### **Des bienfaits directs pour la population**

Le contraste entre un espace bitumé exposé au rayonnement solaire et une rue ombragée et perméabilisée est maximal. L'enjeu est toutefois mis en balance avec des contraintes de plantation et de croissance, le sol comme l'espace surplombant la rue étant occupés par des conduites, câbles et autres éclairages publics. « La tâche est complexe, toutefois largement justifiée par les bienfaits directs pour les habitantes et habitants, et les co-bénéfices en termes de santé et de biodiversité », complète Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et l'architecture.

« La population a d'ailleurs clairement exprimé son souhait d'avoir davantage de végétation en milieu urbain », poursuit Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité. En effet, dans une enquête menée en 2022 sur les préférences et les aspirations en matière de mobilité, l'adhésion à l'idée de réallouer l'espace au profit d'une végétalisation de l'espace public varie entre 57% et 81% en fonction des propositions. Par ailleurs, ce questionnaire a également mis en évidence l'importance d'aménager des espaces publics favorisant le partage et les interactions sociales (73%), venant ainsi conforter la politique mise en place jusqu'à présent.

#### **Un nouveau type d'espace public, adapté au climat et à la ville de demain**

Le remaniement qualitatif des espaces publics se manifeste par les matériaux utilisés, la qualité et l'augmentation de mobiliers publics tels que bancs, tables, jeux d'eau, et autres objets. La redéfinition des usages prenant place sur la rue permet également de sécuriser et encourager la mobilité active pour toutes et tous. Les trottoirs et espaces dédiés aux piétons sont agrandis.

Illustrant parfaitement ces principes, la rue Pré-du-Marché a été inaugurée l'année dernière sous ce nouveau visage, et cette année la rue de la Mercerie fait de même. D'autres interventions ont également été réalisées à la rue de la Borde, à la rue du Bugnon, et sur l'avenue de Rhodanie, avec une arborisation future qui sera généreuse grâce à des conditions de plantation améliorées.

Aujourd'hui, la Municipalité présente 12 projets, représentant environ 263 arbres de rues et d'avenues, notamment à l'avenue d'Echallens, à l'avenue du Grey et à la Rouvraie. De plus,

les nombreuses requalifications découlant de projets d'infrastructures comme le tram t1 et les axes forts de transports publics (AFTPU) s'effectueront dans la même logique.

La Municipalité de Lausanne

**Renseignements complémentaires :**

- **Florence Germond, conseillère municipale, Direction des finances et de la mobilité, +41 21 315 72 00**
- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, +41 315 52 00**

Lausanne, le 6 septembre 2023